



L'information vient d'être rendue publique par le journal La lettre du continent. Selon ce canard, le Cameroun est condamné à payer près de 15 milliards de francs CFA à l'entreprise canadienne MAGIL.

En effet, selon la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI), qui a notamment pris cette décision le 11 juillet 2023 dernier, le Cameroun est donc condamné à payer 15,4 milliards de francs CFA (23,5 millions d'euros) à l'entreprise MAGIL qui était en charge de la construction du complexe sportif Olembe.

Pour rappel, le ministre des Sports, le professeur Narcisse Kombi MOUELLE s'était opposé à verser cet argent à MAGIL construction estimant que l'Etat du Cameroun a déjà beaucoup payé. Prétextant être dans ces droits pour ce qui est du paiement par l'État du Cameroun, l'entreprise avait porté plainte. La condamnation est donc tombée.